

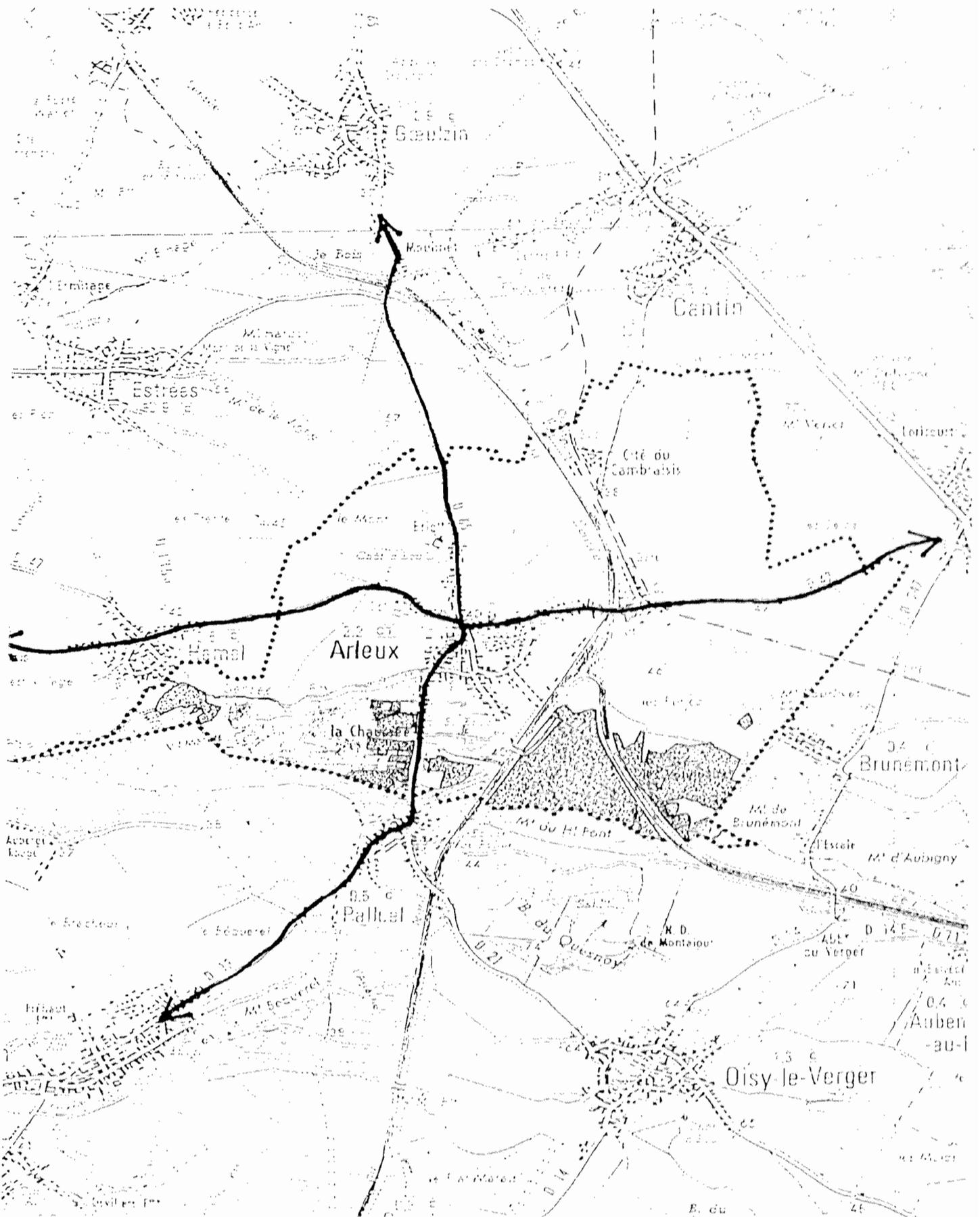
COMMUNE D' ARLEUX

CANTON D' ARLEUX

**PROGRAMME D'ETUDE
AMELIORATION DU CADRE DE VIE**



TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

PRESENTATION DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Située au sein du bassin d'habitat de Douai, la commune d'Arleux, subit l'évolution récente de ce secteur : une installation de résidences d'ortoir s'opère progressivement dans les communes rurales périphériques à Douai, alors que cette dernière draine la majorité des emplois, des services culturels, sociaux et commerciaux.

On constate, en effet, qu'entre 1952 et 1980, la hausse sensible de population du Canton d'Arleux, ne reflète pas, pour autant, un développement simultané de services de proximité (commerces, écoles, centres culturels,...).

Pourtant, en ses qualités de chef lieu de canton, de centre du SIRA, et grâce à sa position géographique privilégiée - au point de rencontre des canaux de la Sensée, du Nord et de la Rivière Sensée - Arleux possède tous les atouts tant stratégiques que naturels, pour reconquérir une attractivité locale ainsi que régionale.

Les élus l'ont bien compris, et tentent déjà, à travers plusieurs actions d'envergure (Contrat de Rivière, Schéma d'Aménagement de la Sensée,...) d'affirmer et de gérer au mieux leurs ressources touristiques.

C'est pour compléter leurs outils de réflexion et de réalisation, qu'ils ont choisi de s'engager récemment dans la politique d'Amélioration du Cadre de Vie du Conseil Général du Nord.

A l'échelle communale, ce travail se trouve sous-tendu par deux objectifs majeurs :

- 1 - Affirmer le bien être et le confort des habitants** en adaptant l'éventail des activités culturelles, sportives ou sociales proposées, à leurs besoins actuels.

- 2 - Développer le potentiel touristique naturel** du lieu en termes d'accueil, d'information et d'activités de loisirs liées à l'eau.

PROCESSUS

A la suite d'une première étape de mise en évidence des volontés municipales en matière d'aménagement, le travail attendu par l'équipe de maîtrise d'œuvre communale pourra s'articuler de la façon suivante :

1 - Poursuite de la définition précise du programme communal en termes d'enjeux, ainsi que leur compatibilité avec l'étude intercommunale menée parallèlement à l'échelle du SIRA.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- Voies Navigables
- D.D.E., D.D.A., D.R.A.E., D.R.A.C...
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,...
- Services municipaux

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître au maître d'œuvre, les études déjà en cours sur la commune.

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie des sites et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

. **L'examen visuel**, notamment lors des moments forts de la vie communale :

- fêtes,
- marchés,
- sorties d'école
- ...

- . **Un recensement** des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.
- . **Des outils** dont le maître d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).
- . **Des informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...)

Ces éléments de base permettront au maître d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement le maître d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, **un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.**

A ce stade, il pourra être demandé au bureau d'étude de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques,...) et destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants,...) à l'œuvre commune.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets-Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité
- l'urgence
- les opportunités (travaux assainissements...)
- le coût
- la répartition des dépenses selon les différentes procédures (Contrat de Rivière, Contrat de Plan État/ Région, ...)

L'ensemble de l'étude se présentera sous forme d'esquisses chiffrées, bien que le maître d'œuvre ait à travailler certains points jusqu'au stade de l'Avant-Projet-Sommaire (A.P.S.), s'il le juge nécessaire.

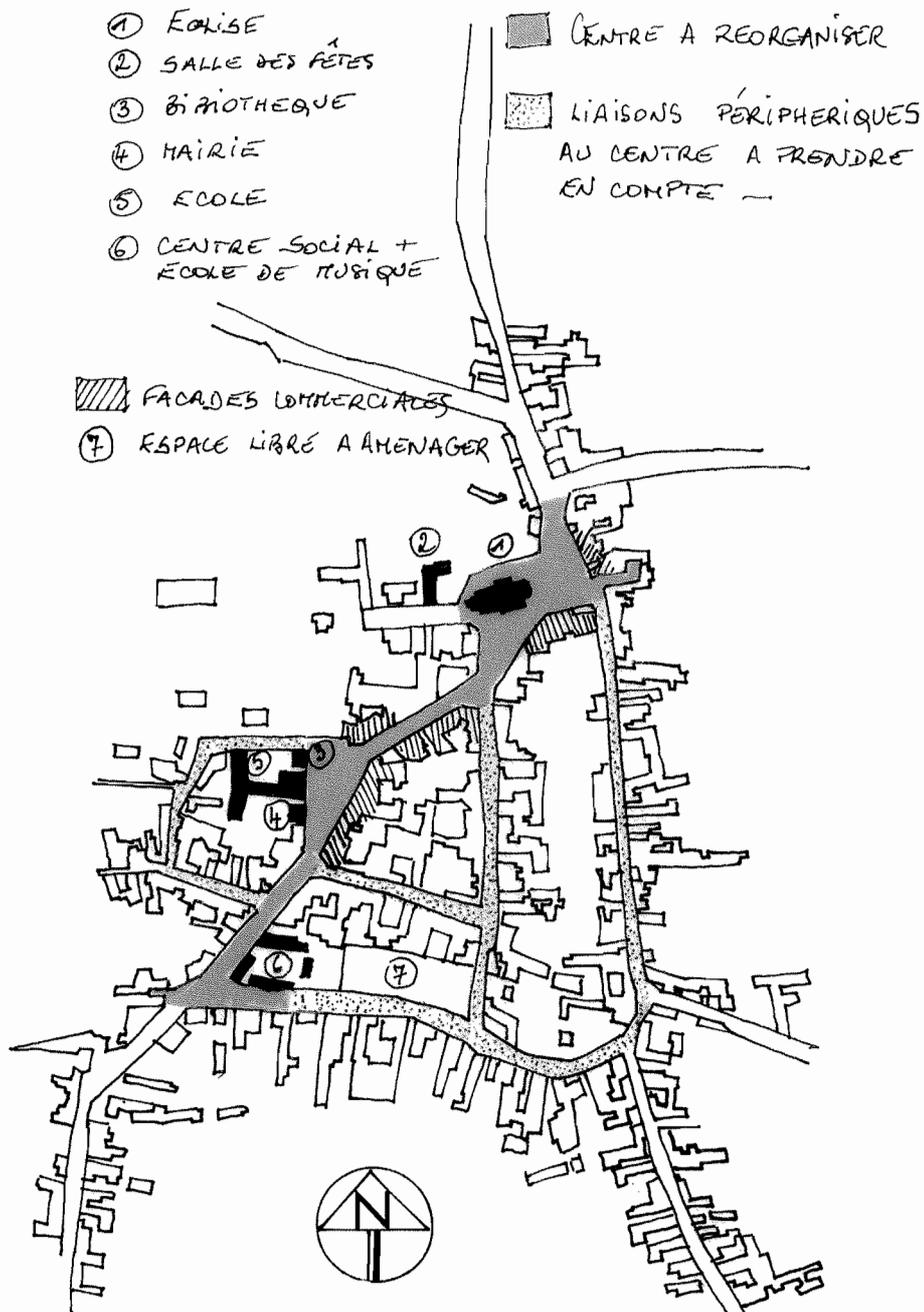
Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet-Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier, en commission de subvention travaux du Conseil Général.

Les thèmes retenus pour l'établissement de ce programme sont les suivants:

- **une revitalisation économique** (du centre ville, de l'activité commerciale et industrielle, ...)

- **une amélioration de la structure urbaine de la ville** (entrées de ville, abords d'équipements , réseau piétonnier, ...)

- **une exploitation maîtrisée des ressources touristiques** (les activités de loisirs liées à l'eau, l'hébergement, les structures d'accueil et d'information, ...)



LE CENTRE : UN ESPACE A RESTRUCTURER DANS SON ENSEMBLE

REVITALISATION ECONOMIQUE

UN CENTRE VILLE PLUS CONVIVIAL :

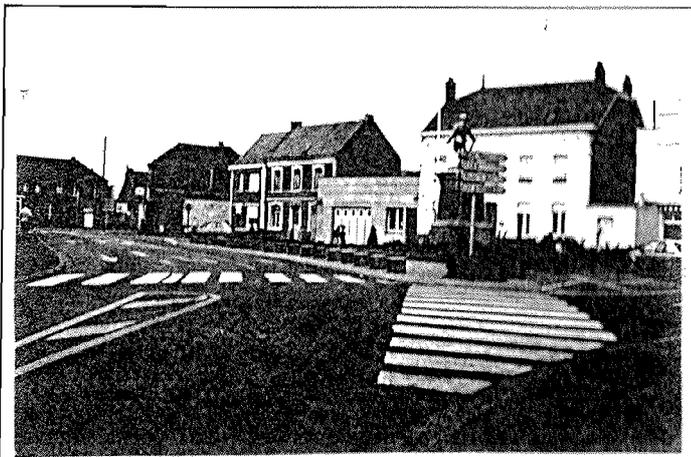
Le centre actuel est composé de **deux places distinctes**, la **Place du Monument aux Morts**, et la **place de la Mairie** séparées l'une de l'autre par la rue Lefebvre.

Les deux lieux se trouvent aujourd'hui régis par la présence de la voiture qui les compartimente (voies de circulation) et les envahit (stationnements).

Rassemblant la majorité des équipements publics, institutions, et commerces, ces espaces pourraient être repensés plus à l'échelle du piéton qui les fréquente.

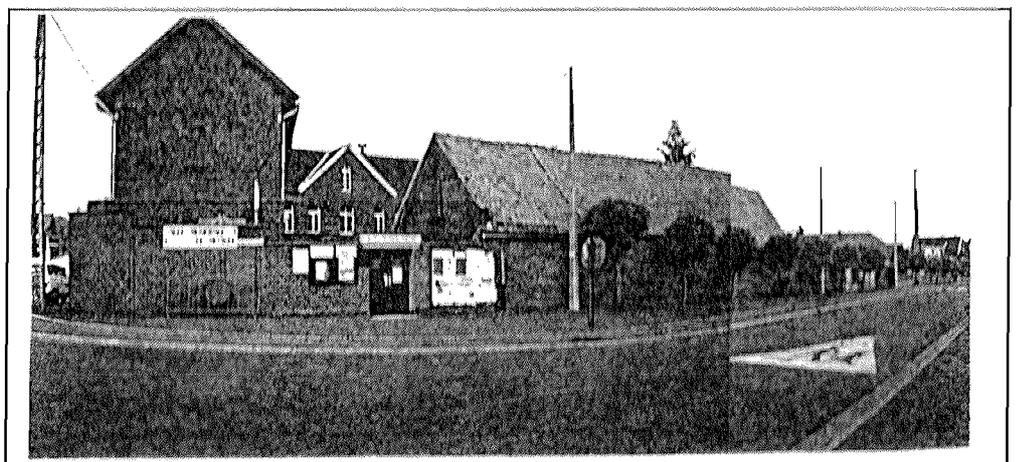
Ils sont aussi les points d'accueil d'évènements autant quotidiens (sorties d'école), qu'exceptionnels (ducasse) auxquels ils doivent pouvoir s'adapter, le moment voulu.

C'est en tentant d'affirmer la liaison entre ses deux pôles, grâce au traitement des parvis de commerces le long de la rue Lefebvre, par exemple, que l'on pourra redonner à l'ensemble toute sa dimension et son attrait .



Le centre social:

Situé à l'angle des rues du Centre et des Murets Simon, cette bâtisse marque une des extrémités du centre ville. Son parvis joue donc un rôle important dans l'annonce de la séquence d'activités centrales.



MARQUAGE ET TRAITEMENT DES ABORDS DE ZONES D'ACTIVITE :

Trois points d'activité industrielle ou artisanale sont présents sur le territoire d'Arleux.

Traduction de l'essor économique communal, la municipalité se doit d'y consacrer un programme d'amélioration et d'entretien de leurs abords.

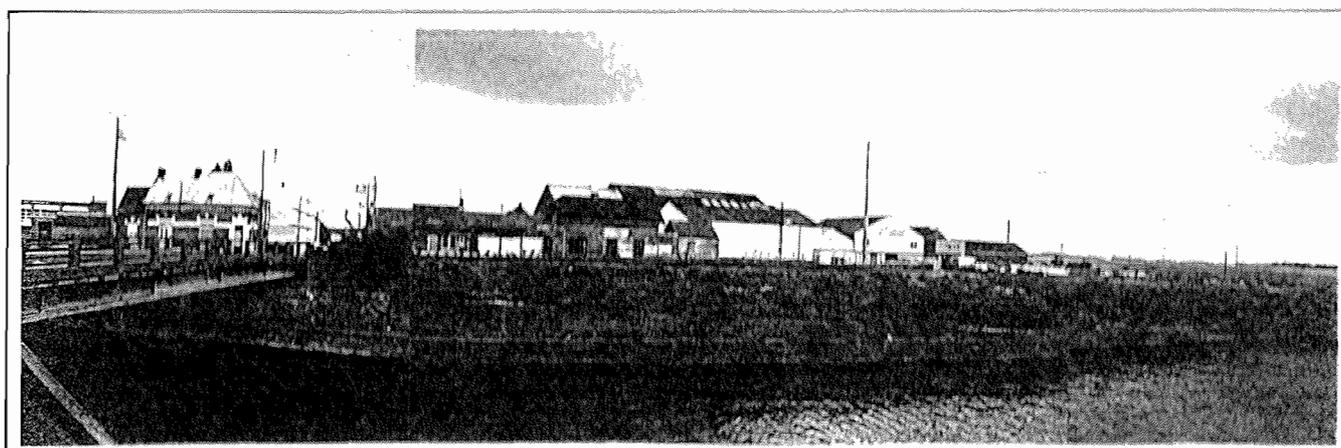


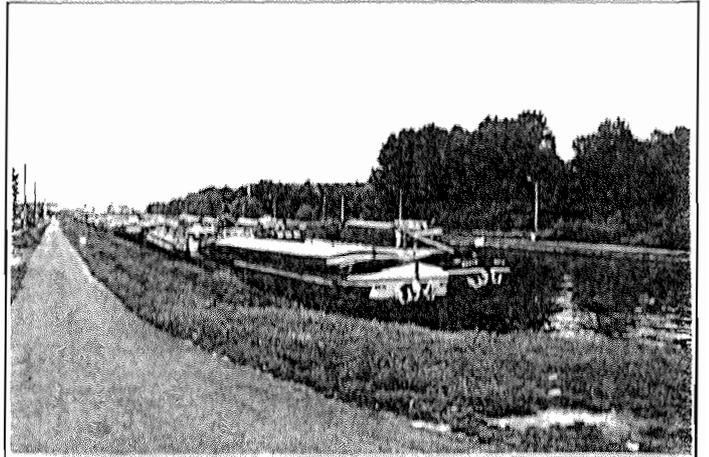
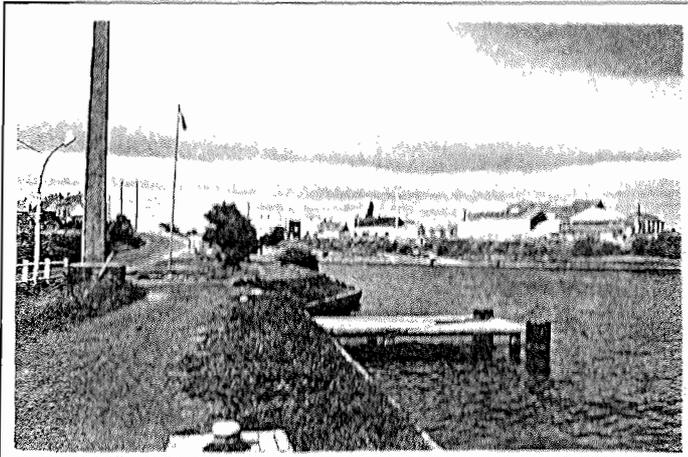
Les silos céréaliers situés au nord de la ville, constituent par leur masse imposante, un point de repère visuel évident.

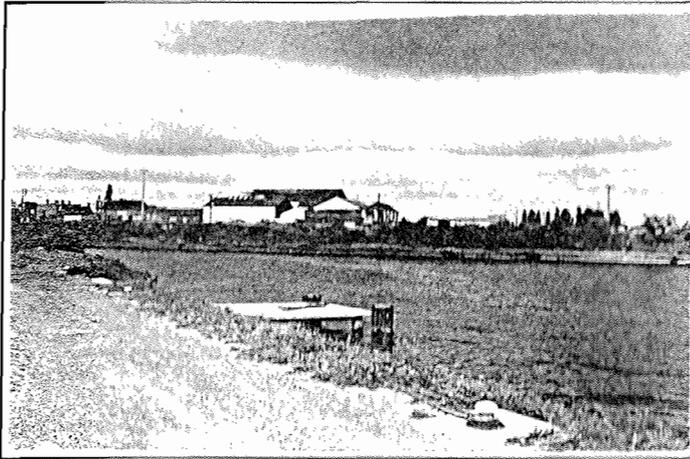
Mais les rapports des bâtiments à la route ainsi qu'au canal (abords du quai de déchargement) sont à retravailler en collaboration avec les différents partenaires concernés : Voies Navigables, Propriétaires des silos, Unité territoriale, ...

Une petite zone artisanale s'est implantée sur le secteur UE réservé entre le canal et le CD47, à l'Est du centre.

Constituée d'un ensemble de hangars très visibles depuis l'autre côté du pont, il serait urgent d'envisager le traitement de ce site comme une véritable vitrine économique. Cette réflexion devant porter autant sur les façades des bâtiments que sur les talus du canal ou les accroches du pont à ses rives.







A plus long terme, il est prévu l'implantation d'une zone d'activité, dans le prolongement des structures existantes.

Tel un long ruban se déroulant le long du canal, ce futur ensemble devra faire l'objet d'une organisation rigoureuse et qualitative maîtrisée par la municipalité,

de façon à garantir l'image de marque communale, ainsi qu'attirer les investisseurs soucieux de leur environnement.

Le maître d'oeuvre pourra, à ce titre, aider les élus à établir un **schéma d'implantation de la zone**, concernant les accès, l'orientation des parcelles, les plantations des axes, des limites, et s'attardera à **constituer une charte architecturale et paysagère à l'usage des futurs propriétaires**.

Face à la future zone d'activités de l'autre côté du Canal du Nord, se trouve le **site de stationnement fluvial**. Cet endroit, très fréquenté, accueille les péniches en attente de fret, et venant s'approvisionner aux silos d'Arleux ou à la cimenterie de Cantin.

Cette activité propre à Arleux, confère au site, une valeur économique et touristique non négligeable.

Pourtant peu d'efforts ont été faits jusqu'à maintenant, pour le rendre plus fonctionnel et agréable à ses usagers.

Une réflexion répondant à trois objectifs, serait donc à entamer quant à son devenir :

- 1- **L'adapter aux besoins de ses premiers utilisateurs** (espaces de repos, commerces, services de proximité,...
- 2- **Le mettre plus directement en rapport avec la ville** (liaisons piétonnes,...
- 3- **Le rendre plus attractif pour les visiteurs**

Il est évident qu'ici, encore, le degré de connivence entre les partenaires concernés (municipalité, Voies Navigables, propriétaires privés,...) influera sur la qualité et la cohérence des réponses apportées.

AMELIORATION DE LA STRUCTURE URBAINE D'ARLEUX

LES ENTREES DE VILLE :

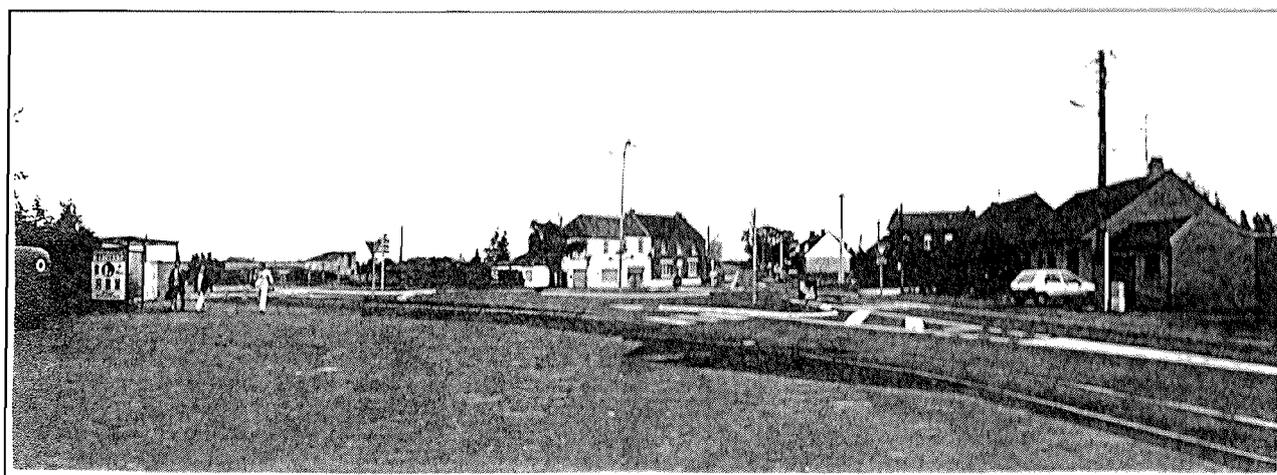
Plusieurs évènements se posent en signaux aux diverses entrées de la ville. Leur mise en scène peut être un des moyens d'affirmer l'identité de la commune.

Le carrefour C.D47/C.D47b à l'Est d'Arleux :

Réalisation récente de l'unité territoriale, ce rond-point a surtout été pensé du point de vue de la sécurité. Il ne s'apparente ni au registre urbain ni au registre routier et ne constitue pas de véritable point de repère pour l'automobiliste.

Sa lecture s'avérant difficile, il apparaît nécessaire d'en revoir la hiérarchisation des plans visuels ainsi que le choix du vocabulaire urbain.

Il génère par ailleurs des espaces résiduels, tel ce terre-plein inutile sur la gauche, qui pourrait être associé plus subtilement au traitement du rond-point.



L'entrée Nord, par le C.D 65 est surtout marquée par la présence de la briquetterie.

Son impact visuel est donc à travailler, de même que le traitement des bas-côtés du C.D au contact du tissu urbain lâche. On s'attachera à réfléchir particulièrement à la transition entre les plantations routières d'alignement du C.D (peupliers) et la première séquence bâtie de la ville.

En venant d'Hamel par le C.D 47, l'entrée dans Arleux se fait à partir d'un paysage ouvert.

Le premier plan visible, est essentiellement constitué par le mur transversal du cimetière, fait de panneaux béton. La limite de cet édifice serait alors à revoir, en cherchant à la structurer plutôt comme une lisière. La réhabilitation de ce site pourra aussi concerner l'entrée du cimetière : ses accès, ses stationnements,

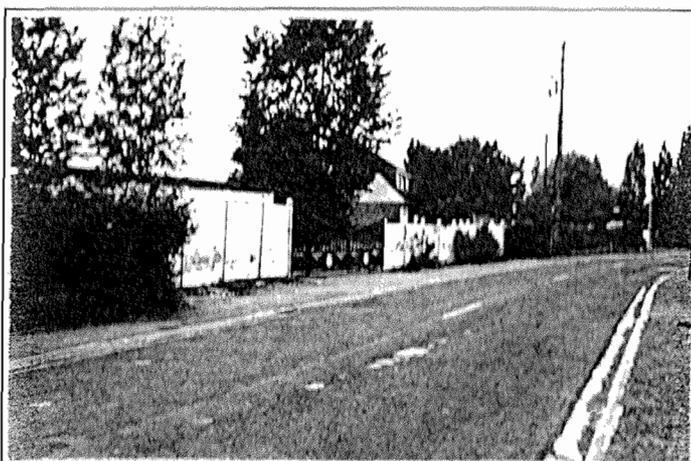
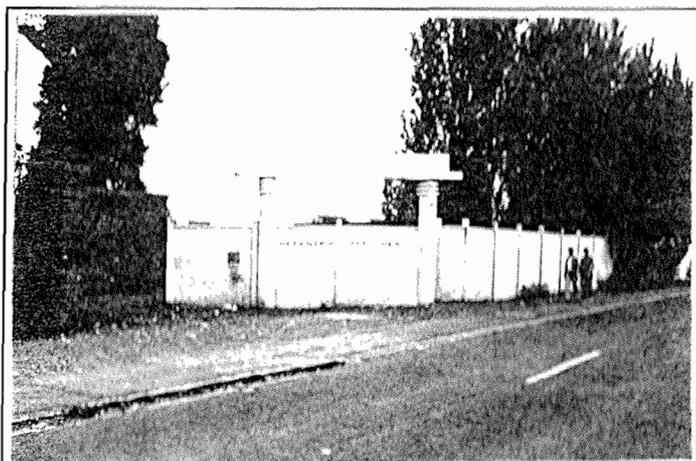


LES ABORDS DES EQUIPEMENTS EXCENTRES :

Certains secteurs périphériques au centre sont dotés d'équipements dont la présence n'est peu ou pas révélée par leur environnement proche. La dynamisation de leurs abords pourrait alors contribuer à affirmer leur appartenance au bourg d'Arleux.

La rue Salvador Allende, compte plusieurs bâtiments publics de ce type (collège, nouvelle salle des fêtes, stade, ...), dont les entrées ne sont ni repérées ni valorisées.

Le travail de caractérisation de ces seuils devra s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus globale de requalification de l'ensemble de cette rue.

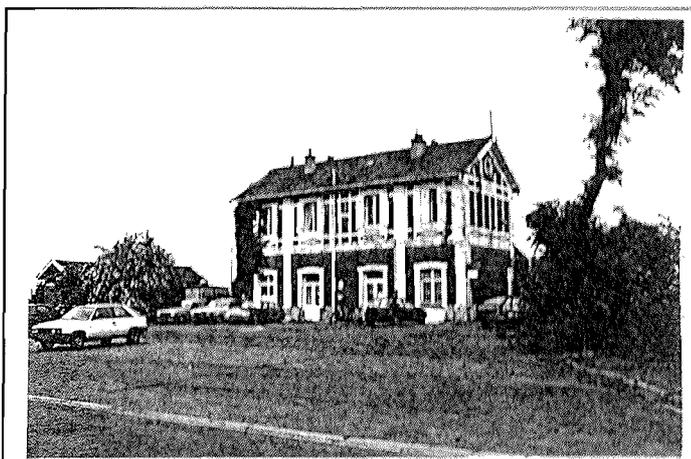


Le complexe stade/ tennis de la rue du Bias est aussi difficile à trouver. Ses accès et signalement sont à reconsidérer sur place mais aussi depuis le centre.

La gare et la rue de la Gare :

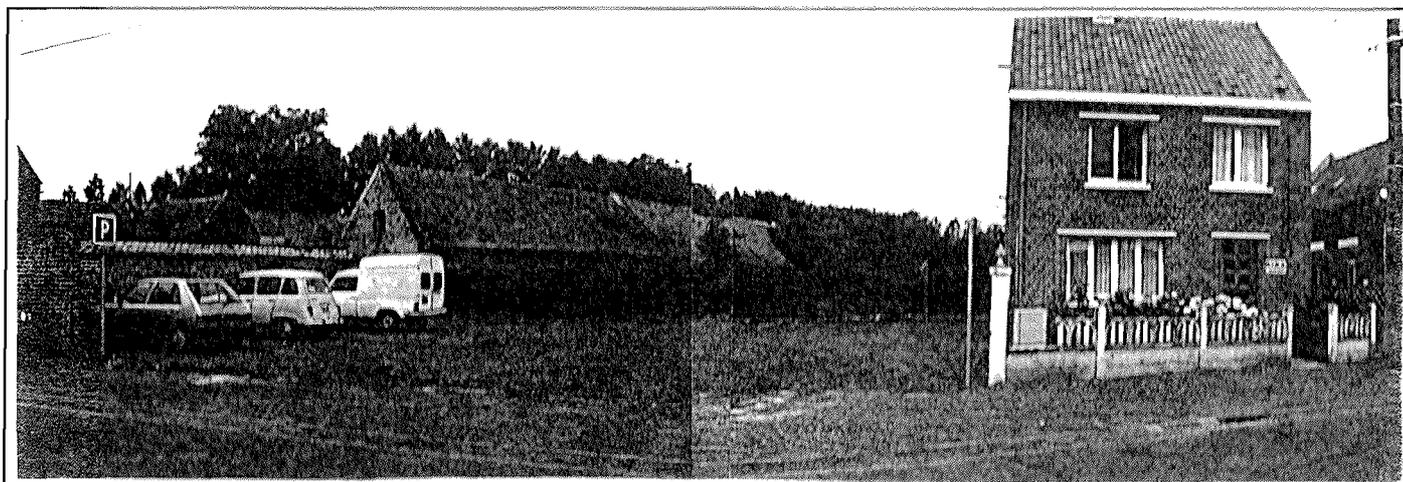
Située à l'Est de la ville, la gare en elle-même possède un intérêt architectural mais son site reste isolé du centre actif de la ville, et délaissé.

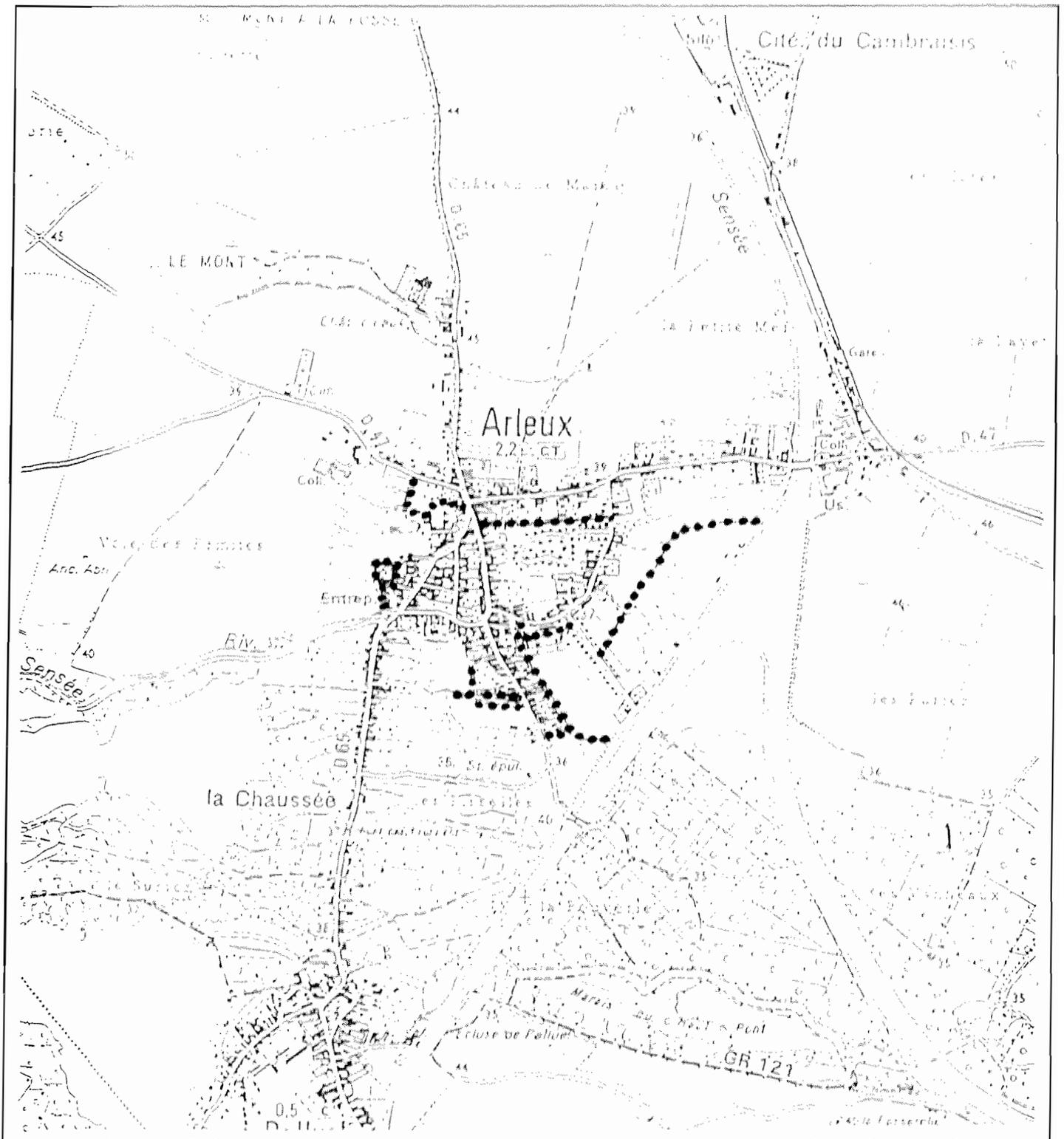
L'électrification de la ligne prévue à moyen terme, à l'occasion du T.G.V, est un bon prétexte pour tenter de réaménager ses abords. On prendra en compte la dimension quotidienne de ce transport en commun (trajets professionnels, ...) ainsi que sa valeur touristique potentielle (circuits de découverte de la région, ...). Là encore, il est souhaitable d'en profiter pour y associer l'embellissement de la rue de la Gare, dont le profil reste inadapté à son statut de voie urbaine.



Le siège administratif du S.I.R.A, situé rue du Bias, et installé dans une ancienne maison privative, se distingue mal parmi son bâti environnant. Il serait important "d'institutionnaliser" un peu mieux les alentours du bâtiment.

La réflexion à ce sujet, peut se faire dans le cadre de la présente étude, les travaux étant à la charge de la commune ou du syndicat suivant les accords entre les deux partenaires.



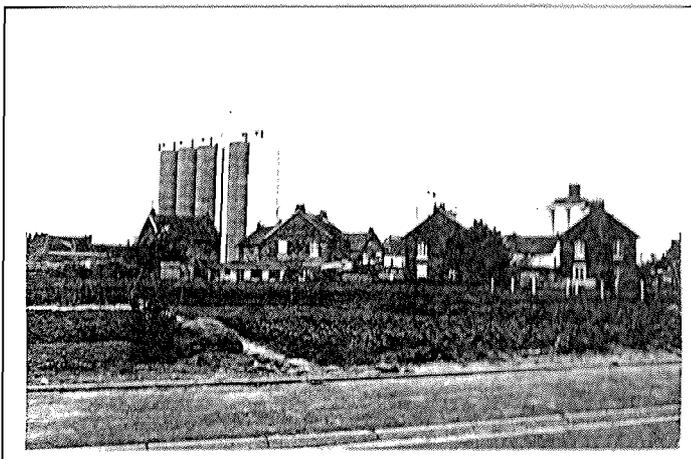


**LES RUELLES D'ARLEUX :
UN RESEAU DE COMMUNICATON PIETONNE A RECONSIDERER**

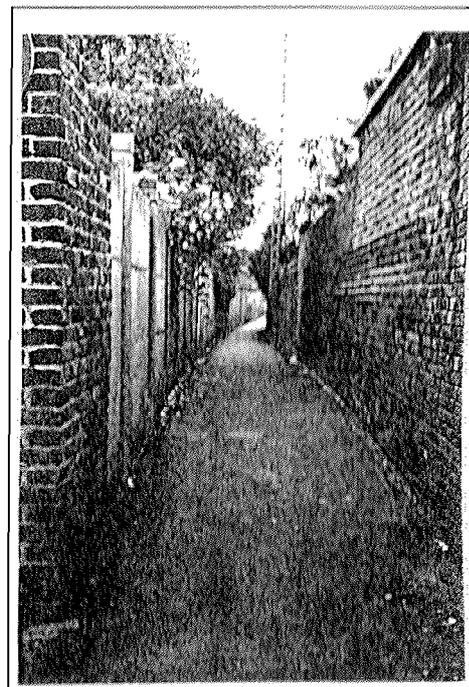
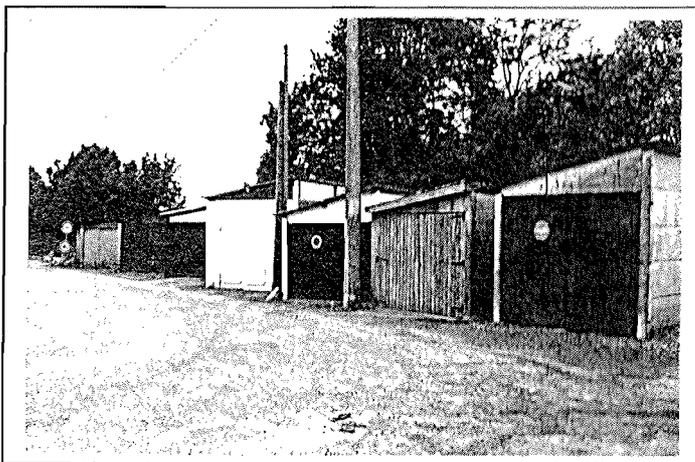
L'INTEGRATION DES QUARTIERS NEUFS ET PERIPHERIQUES :

L'opération SHON Douai de la rue du Bias, se compose de 20 maisons individuelles sans structuration apparente de l'ensemble vis à vis de la route.

Située au bord du C.D47 b la Cité du Cambrésis, présente un groupe de 20 maisons construites sur le même modèle, dans les années 50. On explique sa position à l'écart de la ville, par la proximité de l'activité des silos. Même si les voiries internes de l'ensemble, viennent d'être refaites, son rattachement plus concret à la ville reste encore à effectuer (liaisons piétonnes avec la ville, aspect plus urbain du C.D 47b, ...)



UNE FORME URBAINE A REHABILITER : LE RESEAU PIETON D'ARLEUX.



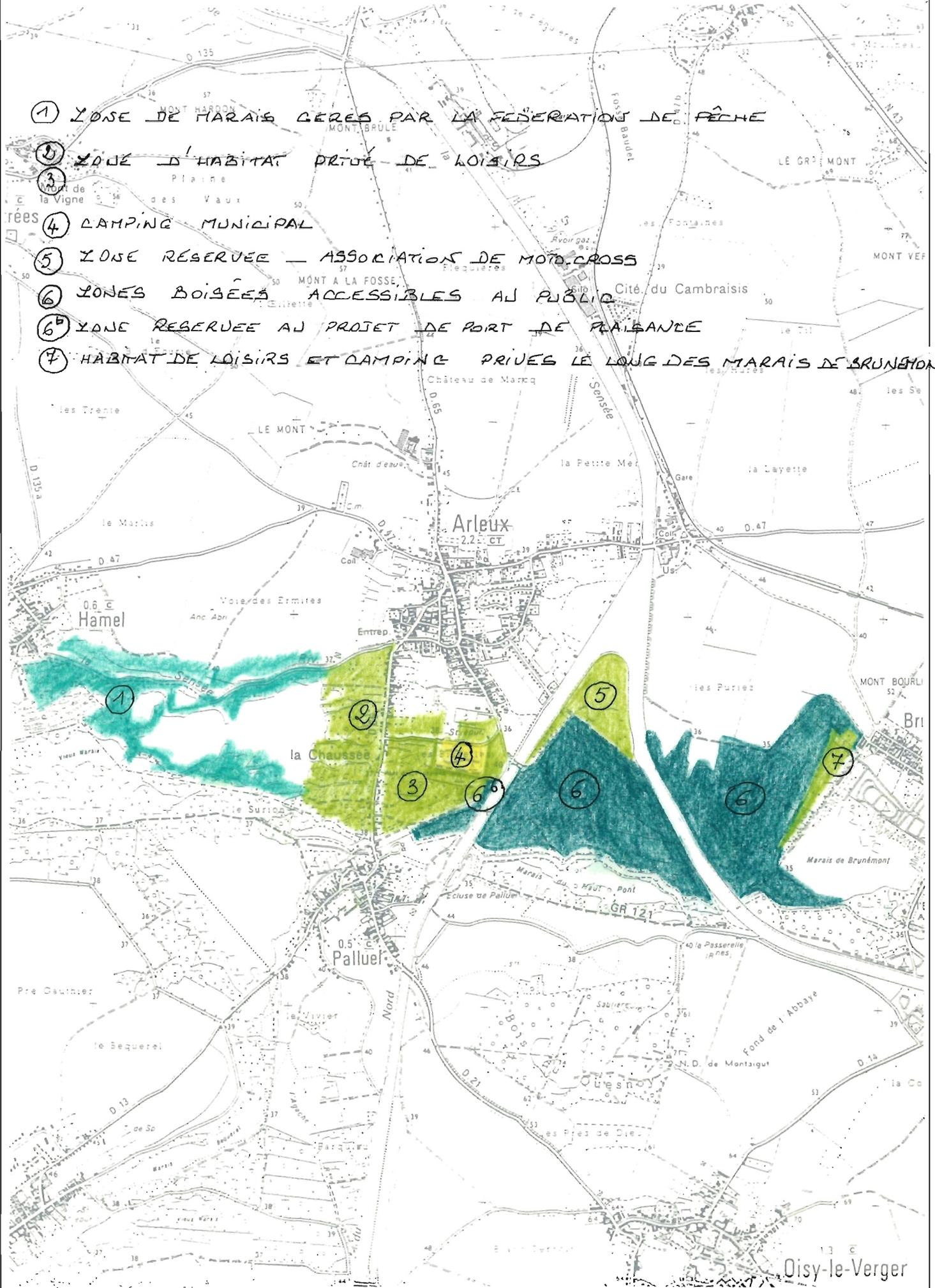
Il existe à Arleux, des restes de ruelles qui, autrefois desservait l'ensemble de la ville. Elles permettaient la desserte facile de l'intérieur des îlots, et constituaient des liaisons bien à l'échelle du piéton.

Ce moyen de communication, aujourd'hui délaissé au profit des grands axes de circulation, mériterait d'être réhabilité à l'usage des habitants ainsi que des visiteurs.

On pourra s'attacher à développer le réseau urbain en accord avec les chemins d'accès aux étangs et marais proches.

LES ESPACES NATURELS TOURISTIQUES DE LA COMMUNE

- ① ZONE DE MARAIS GERES PAR LA FEDERATION DE PÊCHE
- ② ZONE D'HABITAT PRIVÉ DE LOISIRS
- ③
- ④ CAMPING MUNICIPAL
- ⑤ ZONE RÉSERVÉE — ASSOCIATION DE MOTO-CROSS
- ⑥ ZONES BOISÉES ACCESSIBLES AU PUBLIC
- ⑥^b ZONE RÉSERVÉE AU PROJET DE PORT DE PLAISANCE
- ⑦ HABITAT DE LOISIRS ET CAMPING PRIVÉS LE LONG DES MARAIS DE BRUNMONT



MAITRISER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Plusieurs projets communaux sont déjà en cours, la **Maison de la Sensée** en est un :

Le souhait de la commune est de créer un centre d'accueil, d'information, et d'exposition sur le thème de la Sensée.

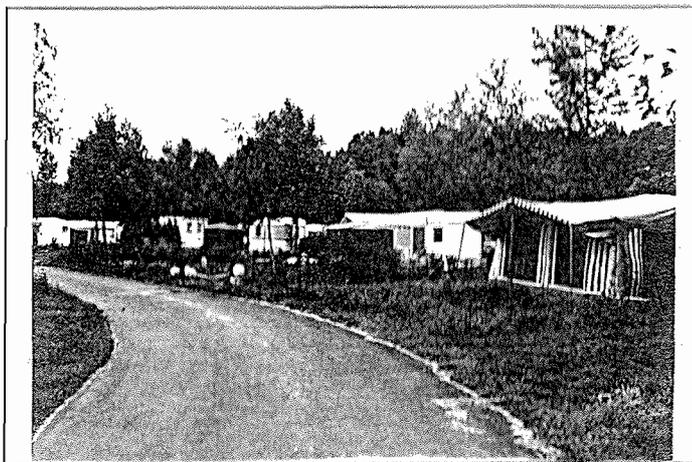
Une péniche a été, à ce titre, acheminée jusqu'à l'espace vert situé Rue des Murets Simon. Fixée à cet endroit, elle doit être équipée pour y recevoir ce musée ouvert au public.

La situation centrale de ce point touristique est un atout. Néanmoins, le cadre choisi pour l'installation de ce lieu, n'étant pas en rapport direct avec l'eau, il serait peut être importun d'établir un lien plus physique entre les deux éléments, habituellement associés.

GESTION DES LIEUX D'HEBERGEMENT :

Les deux campings municipal et privé d'Arleux sont situés en limite sud de la ville, proche de la Sensée.

Aménagé récemment, le premier supporterait cependant une meilleure valorisation de ses abords. Quant au deuxième, situé en face, il est peu visible et pourrait profiter de ces traitements pour mieux affirmer sa présence.



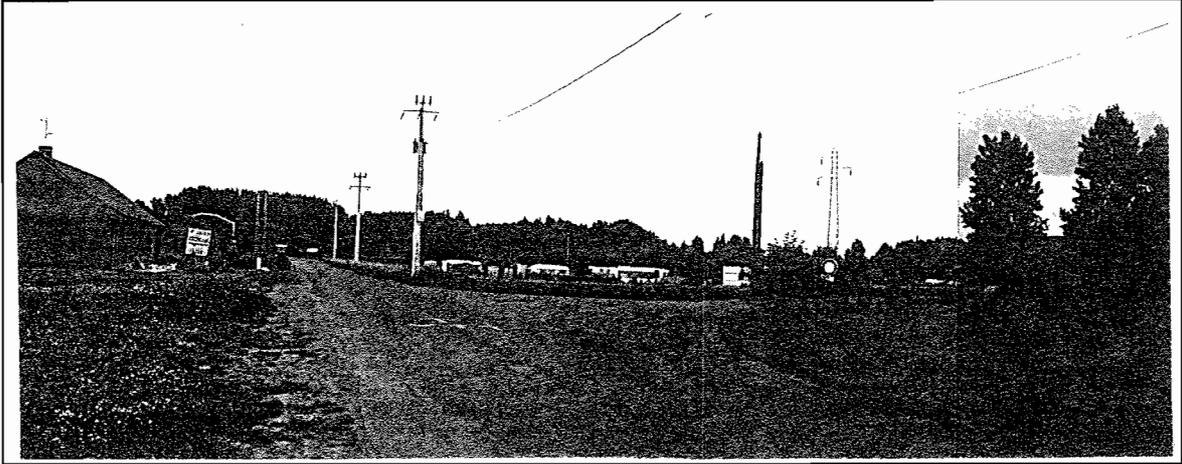
Gîtes ruraux et chambres d'hôte, sont des formes d'hébergement peu présentes sur la commune, mais qui pourtant gagneraient à être repandues, puisqu'elles correspondent à un mode d'accueil convivial et plutôt typique.

Le rôle des élus sera d'encourager ce type d'opération chez les particuliers, d'autant plus qu'elles sont en général très bien subventionnées (Relais départemental des Gîtes de France du Nord).

MAITRISE DE L'HABITAT DE LOISIRS :

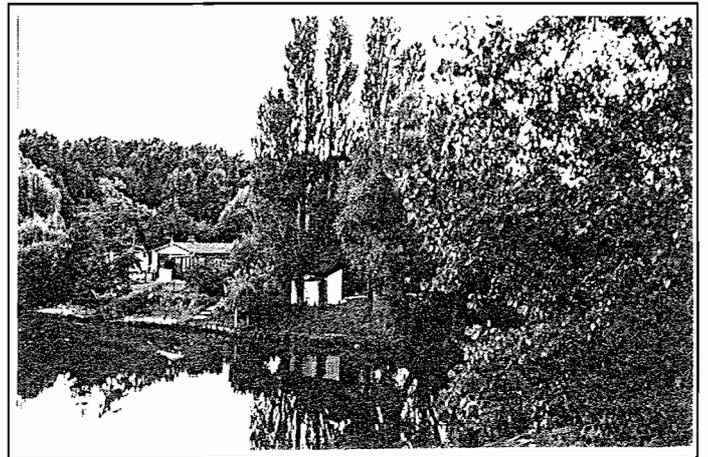
Les zones réservées à ce type de constructions ont été limitées spatialement sur le P.O.S par les secteurs N.D c.

Mais l'implantation du bâti et sa nature ne faisant l'objet d'aucune prescription, certains lieux présentent un aspect négatif tel que cette parcelle située entre la rue du Bias et le chemin des Voleurs, investie anarchiquement par des caravanes.



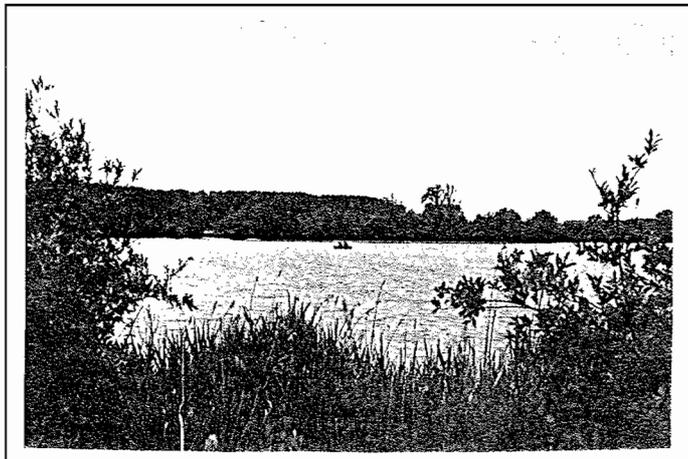
La tâche de la municipalité sera donc de faire respecter une certaine logique dans la structuration de ce type d'habitat.

Le maître d'oeuvre l'aidera en ce sens, grâce à l'établissement de documents d'analyse et de recensement des matériaux, et des mises en oeuvre adaptées à ces sites naturels, et présentés sous forme de conseils aux particuliers.



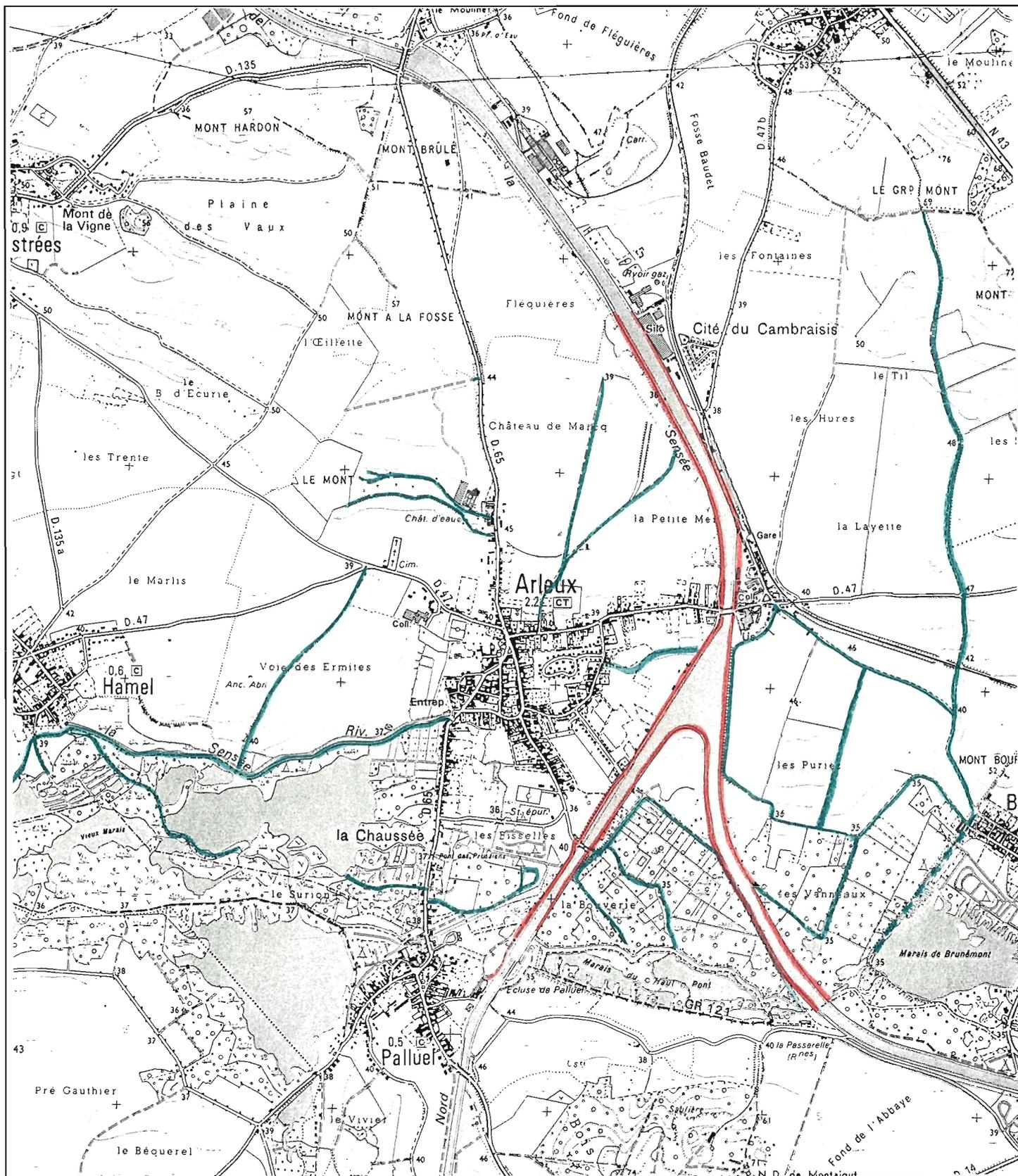
ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS :

Sur les 50 Ha de marais de la commune, 40 sont gérés par la Fédération Départementale de Pêche, qui en réserve l'accès aux particuliers adhérents.



Plusieurs aménagements ont été réalisés pour les pêcheurs :

- parcours de pêche organisé sur une bande de 3 m, le long de la rivière
- embarcadères
- aires de parking le long du chemin d'accès



RESEAU DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

 Chemins et sentiers existants

 Chemin de halage

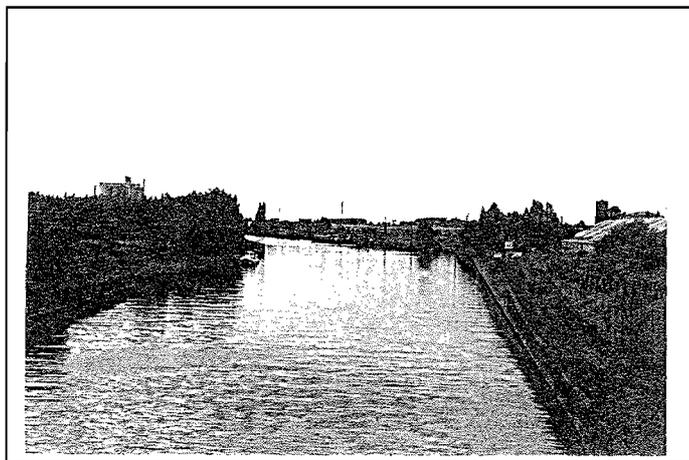
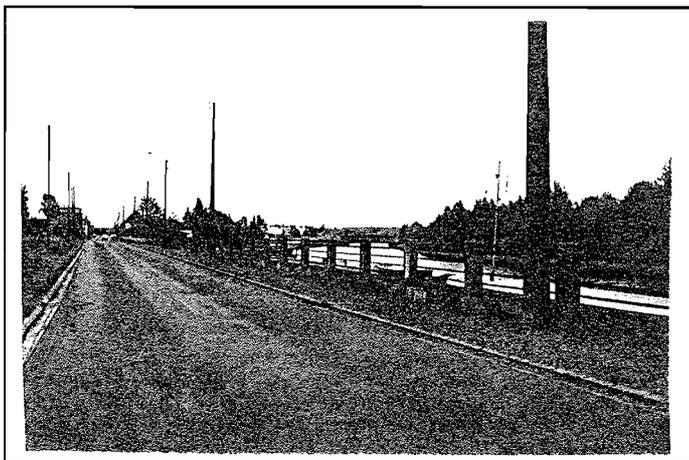
PROMENADE - RANDONNEE :

La randonnée est une activité qui peut être fortement exploitée sur le site des marais.

Elle peut en effet se décliner selon des thèmes aussi divers que les circuits de marche, les parcours pédagogiques, sportifs, ou les sentiers de découverte du milieu aquatique, actions permettant de limiter l'accès à certaines zones naturelles fragiles.

Il sera donc important de définir précisément les possibilités d'action sur ce chapitre, de façon à les intégrer ensuite le mieux possible au programme intercommunal (aspect signalétique, couplage des circuits de randonnée avec les activités nautiques proposées sur les marais environnants d'Hamel, de Brunémont, ...).

La requalification des berges des canaux du Nord et de la Sensée rentre aussi dans ce cadre puisqu'elle concerne les chemins de halage. Recréer un système original et continu de cheminements de bords d'eau, constitue alors un véritable projet à traiter en collaboration avec les Voies Navigables.



Les activités nautiques :

.La navigation de plaisance est encore un domaine de loisirs balbutiant dans cette région de la Sensée. La municipalité d'Arleux a néanmoins décidé de prévoir, sur son territoire, un espace réservé à cette activité. Un projet de port de plaisance qui serait situé entre le canal du Nord et un bras de la rivière Sensée, est à l'étude actuellement.

Le choix du site est assez judicieux puisqu'il se positionne sur un terrain en retrait du canal, et utilise le bras de la rivière comme accès et espace de manoeuvres. Il se trouve par ailleurs, proche des campings ainsi que des zones d'habitat de loisirs.

.L'utilisation des marais :

Plutôt que d'y développer des zones d'activités intensives telles qu'elles sont déjà existantes à Brunémont ou Aubigny (baignade, canotage, école de voile, ...) il faudrait peut être préférer la création de **zones d'aménagements légers le long des berges, du type repos, pique nique, point d'orientation, d'information**, à mettre en rapport direct avec les parcours thématiques (pêche, marche, découverte, ...).